

MANGER BIEN, MANGER MURETAIN ! PAT DU MURETAIN AGGLO

Projet porté par la communauté d'agglomération de Muret (CAM) depuis 2019 :

- Superficie : 320 km²
- Nombre de communes : 26
- Nombre d'habitants : 120 000 (375 hab/km²)



Présentation PAT

Le projet alimentaire de territoire du Muretain agglo est envisagé comme une politique structurante et évolutive en réponse aux besoins réels du territoire. Il se construit progressivement autour de deux principaux piliers que sont la restauration collective et la préservation du foncier. Pour le volet foncier, la CAM s'appuie sur une première expérience en suivi de projet agricole durable : en 2018, le service développement économique, aujourd'hui en charge de l'élaboration du PAT, a accompagné sur la commune de Pinsaguel la création d'une ferme en aquaponie, du diagnostic agronomique à la sélection des agriculteurs. En 2019, une convention entre la CAM et l'association locale « Mil'Pat sud Garonne » a permis à une étudiante ingénieure de réaliser un diagnostic du territoire à l'occasion de son stage de fin d'études cofinancé par la DRAAF. Celui-ci propose une analyse de la place de l'agriculture sur le territoire et un état des lieux des pratiques en restauration collective dont découlent des suggestions d'actions sur ces deux volets.

La CAM lance fin 2020 une assistance à maîtrise d'ouvrage sur laquelle l'agglomération souhaite s'appuyer pour développer et travailler le plan d'actions pressenti et proposer un cadre opérationnel idoine à partir des deux leviers précités : foncier (« expertiser le foncier en propriété communale à des fins d'installation ») et RHD (« vers un approvisionnement durable et responsable en RHD »).



Caractéristiques du territoire PAT

Situé à 25 kilomètres au sud de Toulouse, la CAM se compose de 26 communes organisées autour de trois centralités : Muret, Portet sur Garonne et Saint-Lys. Ce territoire sujet à une croissance démographique marquée développe une stratégie de territoire appuyée sur ses nombreuses compétences propres. La SAU représente plus de la moitié du territoire.

Structure de gouvernance du PAT

Une pluralité de partenaires sont d'ores et déjà impliqués dans un comité de pilotage dont la première fonction fut le portage du diagnostic. Ce fonctionnement a fait ses preuves lors de cette première phase et sera déployé sur les étapes suivantes. Un élu référent assure les fonctions politiques afférentes au PAT, en collaboration avec la chargée de mission développement économique qui consacre un temps partiel au suivi technique du projet, variable selon la temporalité du projet. Le renfort d'un animateur/coordonateur est prévu, sous réserve de disponibilité de financement.

Principaux enjeux du PAT

- ↳ Foncier agricole et installation : sur le territoire du Muretain agglo s'opère une concurrence entre les fonctions spatiales du fait de la très forte pression foncière liée à la proximité de la métropole toulousaine. Cette réalité s'ajoute à des problématiques plus générales : difficulté à l'installation et à la transmission, agrandissement et rationalisation des exploitations, manque de diversité... Il apparaît en outre que certains élus ne sont guère sensibilisés aux apports d'une agriculture de proximité et aux enjeux transversaux qui s'y rapportent. L'ambition de la CAM au travers du PAT est de renverser le paradigme dominant qui voit dans les terres agricoles une réserve foncière. Il s'agit de reconnaître et faire reconnaître leur valeur intrinsèque liée à leur potentiel nourricier. Pour cela, la collectivité souhaite utiliser le foncier communal identifié lors du diagnostic (209 parcelles représentant près de 200 hectares) pour le mettre à disposition de porteurs de projets qui feront l'objet d'une sélection attentive et d'un suivi rigoureux sans perdre de vue le caractère multifonctionnel de l'activité agricole. Dans les cahiers des charges qui se construiront au travers de l'AMO seront valorisés les projets d'installation les mieux adaptés à l'optique circuits-courts et aux besoins de la restauration collective. Pour cela, la collectivité souhaite utiliser le foncier communal identifié lors du diagnostic (209 parcelles représentant près de 200 hectares) pour le mettre à disposition de porteurs de projets qui feront l'objet d'une sélection attentive et d'un suivi rigoureux sans perdre de vue le caractère multifonctionnel de l'activité agricole.
- ↳ Approvisionnement durable et responsable de la restauration collective : La loi Egalim est un des éléments déclencheurs de la réflexion autour d'un PAT. La restauration collective est une préoccupation d'autant plus importante que la CAM dispose de la compétence associée. Près de 1,7 millions de repas sont servis annuellement sur les 45 sites gérés par la collectivité, ce qui fait d'elle un acteur de poids susceptible d'offrir des débouchés et d'entraîner des changements de pratiques sur le territoire. L'outil que constituent les marchés publics sera orienté vers des commandes écoresponsables en utilisant un référentiel des producteurs préalablement réalisé. Une stratégie collective concernant la logistique devrait être également définie.
- ↳ Ces enjeux connexes comprennent des axes de travail satellites comme l'éducation à l'alimentation et la lutte contre le gaspillage et pourront à moyen terme être enrichis de nouveaux objectifs.

Principaux partenaires techniques

- Communes ; Foyers ruraux
- 3PA (association d'éducation au dév. durable)
- Mil'Pat sud Garonne
- SAFER
- Chambre d'agriculture
- Associations de développement agricole :
- Erables 31, Adear 31, Nourrir la ville, Hum'agri
- Collectif local des acteurs de l'ES (Co-mains)
- Agrilocal 31

Principaux dispositifs en lien avec le PAT

- PLUi
- PCAET
- PAEN
- SCoT
- ZAP

Contact PAT : C.Kempenar, c.m. développement éco.
(catherine.kempenar@agglo-muretain.fr)